

COMMUNIQUÉ 040



CORONAVIRUS (COVID-19)
SÉANCES DU CONSEIL – PRÉSENCE DU PUBLIC PERMISE

Val-des-Monts, le 20 juillet 2020 – La Municipalité de Val-des-Monts désire informer sa population, qu'à compter du 4 août prochain, les séances du Conseil municipal pourront se tenir en présence d'un public, considérant que l'arrêté ministériel 2020-049, daté du 4 juillet 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux le permet, si les mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs sont respectées.

Veuillez noter que la capacité d'accueil sera toutefois limitée à 10 personnes afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciations.

Dans le cas où la Municipalité doit refuser l'accès à tout ou une partie du public pour respecter lesdites mesures, elle devra publiciser la séance dès que possible afin de permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Jusqu'à avis contraire, voici l'horaire établi pour les prochaines séances qui se tiendront à l'Hôtel de Ville située au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts, dès 20 h.

CONSEIL MUNICIPAL				
AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
4	1 ^{ER}	6	3	1 ^{ER}
 	15	20	17	

Merci de votre habituelle collaboration et compréhension.